



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE

## **Des établissements scolaires mixtes verront le jour à Lausanne**

### **A Lausanne, transformation des sept établissements secondaires actuels en établissements mixtes primaires et secondaires.**

Dès la rentrée scolaire 2013 et en application de la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), l'école publique commencera dans l'ensemble du canton dès 4 ans et comprendra 11 années de scolarité, avec 8 années primaires et trois années secondaires. Ainsi, les années 5 et 6 de l'actuel cycle de transition secondaire formeront les deux dernières années du degré primaire. A Lausanne, au vu des particularités du parc immobilier scolaire et de la répartition actuelle des classes et des établissements, la réorganisation se traduira par la transformation des sept établissements secondaires actuels en établissements mixtes primaires et secondaires.

La Municipalité de Lausanne a présenté au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture une proposition de nouvelle organisation scolaire dans le chef-lieu. Le Département vient d'autoriser la Ville à mettre en oeuvre cette proposition, issue d'un groupe de travail qui réunissait des représentants des autorités cantonales et communales ainsi que les directrices et directeurs des établissements scolaires lausannois. La réorganisation intègre pleinement les mesures de la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et du concordat intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité (HarmoS).

Au vu des particularités du parc immobilier scolaire lausannois et de la répartition actuelle des classes et des établissements, la réorganisation se traduira par la transformation des sept établissements secondaires actuels en établissements mixtes primaires et secondaires. Ces derniers accueilleront ainsi les élèves des mêmes zones de recrutement qu'aujourd'hui, soit les futures classes primaires des 7e et 8e années HarmoS (actuelles 5e et 6e) et les trois années du nouveau cycle secondaire. Dans une première étape, les établissements primaires actuels demeureront inchangés. Il

convient de relever que l'ensemble de ce dispositif n'implique aucun coût supplémentaire au niveau des investissements.

Le Canton et la Ville se réjouissent de réaliser dès 2013 une première réorganisation et de tendre à terme vers une seconde étape d'évolution, en fonction du développement de la Ville. Ils ont convenu du lancement d'une étude détaillée pour examiner les scénarios de création de nouveaux établissements scolaires, compte tenu notamment de la croissance démographique du chef-lieu. La création d'établissements scolaires primaires (1-8 HarmoS) et secondaires (9-11 HarmoS) sera planifiée dans ce cadre, avec le souci constant de synchroniser leur mise en place avec le rythme des constructions de logements dans les nouveaux quartiers. Ces développements futurs seront le moment venu présentés au Conseil d'Etat pour décision.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 mars 2012

Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, 021 316 30 01  
Oscar Tosato, directeur de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, 021 315 62 00  
Alain Bouquet, directeur général de l'enseignement obligatoire, 021 316 32 01  
Gérard Dyens, chef du service communal des écoles primaires et secondaires, 021 315 64 11